

OPÉRATION MAIN-D'ŒUVRE

MESURES CIBLÉES POUR

DES SECTEURS PRIORITAIRES



Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-90717-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec

OPÉRATION MAIN-D'ŒUVRE

MESURES CIBLÉES POUR

DES SECTEURS PRIORITAIRES

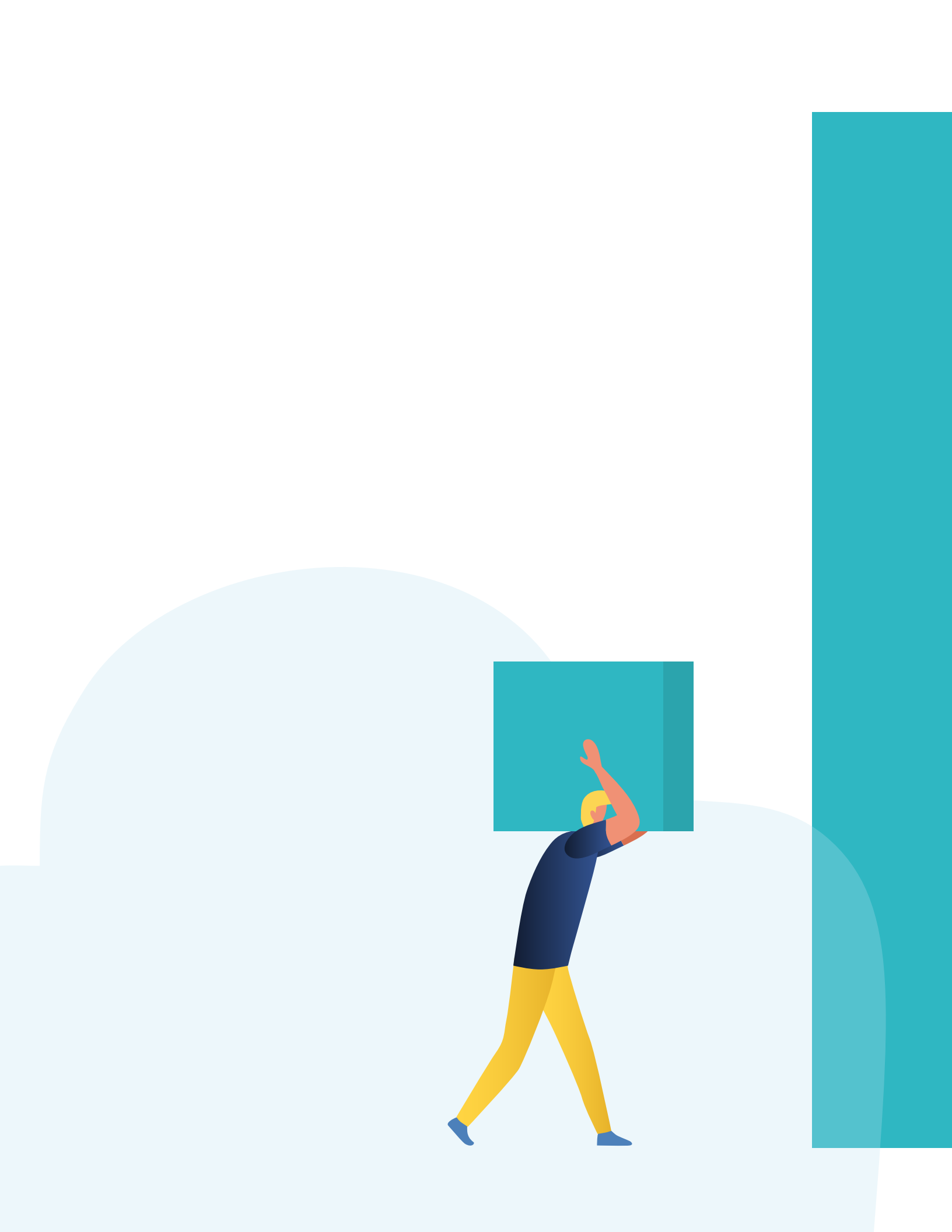
TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
AXE 1 – DES MESURES GLOBALES CONCERNANT SIMULTANÉMENT PLUSIEURS SECTEURS	9
1. SOUTENIR LA RÉUSSITE EN FORMATION COLLÉGIALE ET UNIVERSITAIRE PAR DE NOUVELLES BOURSES INCITATIVES	10
2. FORMER ET REQUALIFIER DES PERSONNES SANS EMPLOI ET DES TRAVAILLEURS.....	12
2.1 LA BONIFICATION TEMPORAIRE DU SOUTIEN DU REVENU ACCORDÉ POUR LA FORMATION.....	12
2.2 LE SOUTIEN À UN PARCOURS DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ	13
3. MISER SUR LE RETOUR À L'EMPLOI DES RETRAITÉS DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	14
4. RECOURIR À UNE IMMIGRATION CIBLÉE.....	15
4.1 LA SÉLECTION À L'ÉTRANGER DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS	15
4.2 LE RECRUTEMENT ACCRU DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES.....	15
AXE 2 – DES MESURES SPÉCIFIQUES À CERTAINS SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	17
1. LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX.....	18
1.1 LE PERSONNEL INFIRMIER ET LES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES	19
1.2 LES PROFESSIONS LIÉES À LA SANTÉ MENTALE ET À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE.....	22
2. L'ÉDUCATION.....	26
2.1 LES ENSEIGNANTS DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE	26
2.2 LES ÉDUCATRICES EN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE ET LES RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE	28
3. LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE.....	30
AXE 3 – DES MESURES SPÉCIFIQUES À CERTAINS DOMAINES STRATÉGIQUES POUR L'ÉCONOMIE	35
1. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LE GÉNIE	36
2. LA CONSTRUCTION	40

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 OBJECTIFS DE L'OPÉRATION MAIN-D'ŒUVRE PAR SECTEUR, 2021-2026..... 4

TABLEAU 2 IMPACT FINANCIER DE L'OPÉRATION MAIN-D'ŒUVRE PAR SECTEUR, 2021-2026..... 5



INTRODUCTION

Le Québec est confronté à un phénomène de rareté de main-d'œuvre, qui concerne la plupart des secteurs d'activité et des régions.

Concrètement, le manque de main-d'œuvre perturbe la prestation de certains services publics essentiels¹, ce qui affecte directement les citoyens. Par ailleurs, celui-ci freine la croissance de plusieurs secteurs stratégiques pour l'économie québécoise, ce qui compromet les investissements et ralentit la réalisation de projets cruciaux pour la prospérité du Québec.

UNE RÉPONSE CIBLÉE

Avec l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement s'attaque résolument au manque de main-d'œuvre dans certains domaines considérés comme prioritaires, en déployant un ensemble d'initiatives ciblées.

DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS

Le gouvernement vise certains services publics essentiels, où la rareté de main-d'œuvre est particulièrement préoccupante.

Le Québec doit bénéficier de suffisamment de travailleurs ayant les qualifications requises pour assurer ces services à la population. Avec l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement mobilise des ressources additionnelles et déploie des efforts majeurs pour répondre au manque de main-d'œuvre et combler les besoins actuels et futurs dans plusieurs professions des secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance.

DES DOMAINES STRATÉGIQUES POUR L'ÉCONOMIE

Le gouvernement intervient en même temps dans certains domaines stratégiques pour l'économie.

Il faut asseoir la croissance de l'économie sur des bases solides en répondant à la pénurie de main-d'œuvre qui sévit aussi dans des secteurs d'activité cruciaux pour notre futur développement. Le fait de répondre aux besoins de main-d'œuvre permettra de pourvoir davantage d'emplois bien rémunérés dans toutes les régions du Québec et ainsi d'augmenter le niveau de vie de tous.

Dans le cadre de l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement poursuit et bonifie les initiatives déjà engagées dans les technologies de l'information, le génie et la construction, et en ajoute de nouvelles.

1. Dans l'**Opération main-d'œuvre**, le terme « services publics » concerne également les services assurés dans le secteur des services de garde éducatifs à l'enfance, puisqu'ils sont encadrés et principalement financés par l'État.

UN ENSEMBLE DE MESURES

Des ressources majeures financeront le déploiement de toute une série de mesures, dont un certain nombre s'appliquant à plusieurs secteurs. Les mesures seront mises en place par chacun des ministères responsables.

DES LEVIERS D'ACTION PRIVILÉGIÉS

Les mesures s'appuient sur les différents leviers d'action privilégiés par le gouvernement, en cohérence avec les initiatives engagées depuis 2018.

Ces leviers d'action consistent à

- miser sur la formation en soutenant la diplomation et la persévérance des étudiants ainsi qu'en favorisant l'adaptation des compétences et la requalification des travailleurs;
- investir dans l'intégration en emploi des personnes sans emploi;
- agir pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs;
- faire appel à l'immigration en déployant de nouveaux efforts pour favoriser l'arrivée d'immigrants répondant aux besoins du Québec et pour assurer leur intégration au marché du travail, là où se trouvent les emplois.

UN QUÉBEC QUI GAGNE – UNE VISION ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE, REPOSANT NOTAMMENT SUR UN ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

Dans la vision économique présentée par le premier ministre le 12 novembre 2021, le gouvernement indique qu'il entend faire du Québec une nation plus prospère, dont le niveau de richesse par habitant sera comparable à celui de ses voisins canadiens, notamment à celui de l'Ontario.

En plus des actions visant directement la main-d'œuvre, dont celles de l'**Opération main-d'œuvre**, la vision économique du gouvernement repose sur l'amélioration de la productivité.

- Il faut améliorer la productivité du travail pour produire davantage par heure travaillée. L'amélioration de la productivité permettra de réduire les besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs ou de libérer des travailleurs qui seront en mesure d'occuper d'autres emplois.
- L'investissement et l'innovation sont au cœur des efforts pour accroître la productivité. Le soutien à la formation permettra également d'augmenter la productivité des travailleurs.

170 000 TRAVAILLEURS D'ICI CINQ ANS

D'ici cinq ans, le gouvernement a pour objectif d'attirer, de former et de requalifier 170 000 travailleurs dans les professions et secteurs ciblés, soit

- 60 000 travailleurs dans certains services publics essentiels des secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance;
- 110 000 travailleurs dans les domaines économiques stratégiques des technologies de l'information, du génie et de la construction.

Ces 170 000 travailleurs s'ajouteront à ceux qui intégreront normalement le marché du travail dans les secteurs visés.

TABLEAU 1

OBJECTIFS DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS DE L'OPÉRATION MAIN-D'ŒUVRE PAR SECTEUR SUR CINQ ANS, 2021-2026

Services publics essentiels	
Santé et services sociaux	27 000
Éducation	8 000
Services de garde éducatifs à l'enfance	25 000
Total services publics essentiels	60 000
Domaines stratégiques pour l'économie	
Technologies de l'information	50 000
Génie	5 000
Construction	55 000
Total domaines stratégiques pour l'économie	110 000
TOTAL	170 000

3,9 MILLIARDS DE DOLLARS SUR CINQ ANS

L'Opération main-d'œuvre est dotée de moyens très importants. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement prévoit investir près de 3,9 milliards de dollars dans les différentes mesures annoncées, dont 2,9 milliards de dollars de crédits additionnels accordés à six ministères².

2. Le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Famille, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

TABLEAU 2

IMPACT FINANCIER DE L'OPÉRATION MAIN-D'ŒUVRE PAR SECTEUR, 2021-2026

(en millions de dollars)

	2021- 2022-	2022- 2023-	2023- 2024-	2024- 2025-	2025- 2026-	Total
Santé et services sociaux						
Crédits additionnels	52,9	328,3	236,5	178,5	156,5	952,7
À même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères	30,8	65,9	32,1	29,5	29,5	187,8
Total santé et services sociaux	83,7	394,2	268,6	208,0	186,0	1 140,5
Éducation						
Crédits additionnels	15,6	121,9	136,7	139,3	137,2	550,7
À même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères	39,5	40,4	28,4	11,5	12,0	131,8
Total éducation	55,1	162,3	165,1	150,8	149,2	682,4
Services de garde éducatifs à l'enfance						
Crédits additionnels	27,3	58,9	63,7	38,0	24,7	212,6
À même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères	51,1	24,2	3,6	1,8	2,0	82,7
Total services de garde éducatifs à l'enfance	78,4	83,1	67,3	39,8	26,7	295,3
Technologies de l'information et génie						
Crédits additionnels	5,0	223,7	286,4	308,5	291,3	1 114,9
À même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères	137,1	144,4	121,0	88,9	67,7	559,1
Total technologies de l'information et génie	142,1	368,1	407,4	397,4	359,0	1 674,0
Construction						
Crédits additionnels	—	21,4	21,4	21,4	6,0	70,2
À même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères	27,2	—	—	—	—	27,2
Total construction	27,2	21,4	21,4	21,4	6,0	97,4
TOTAL						
Crédits additionnels	100,8	754,2	744,7	685,7	615,7	2 901,1
À même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères	285,7	274,9	185,1	131,7	111,2	988,6
	386,5	1 029,1	929,8	817,4	726,9	3 889,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

UNE OPÉRATION MAIN-D'ŒUVRE EN TROIS AXES

Les principales mesures mises en œuvre dans le cadre de l'**Opération main-d'œuvre** ont été classées en trois axes.

- Le **premier axe** est consacré aux **mesures globales** s'appliquant simultanément à **plusieurs secteurs**.
- Le **deuxième axe** est consacré aux **mesures mises en place spécifiquement dans certains services publics essentiels**, soit la santé et les services sociaux, l'éducation et les services de garde éducatifs à l'enfance.
- Le **troisième axe** présente les **mesures spécifiques à certains domaines stratégiques pour l'économie**, soit les technologies de l'information, le génie et la construction.

C'est la combinaison de toutes ces mesures, qu'elles soient globales ou spécifiques, qui permettra l'atteinte de l'objectif ambitieux du gouvernement.

UN EFFORT QUI PROFITERA À TOUS

Le fait d'attirer, de former et de requalifier 170 000 travailleurs au cours des cinq prochaines années dans les secteurs ciblés contribuera directement à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population ainsi qu'au soutien de filières stratégiques pour le développement économique du Québec.

Les mesures de l'**Opération main-d'œuvre** visent à répondre à certaines situations de pénurie de main-d'œuvre ciblées. Elles s'ajoutent aux autres actions gouvernementales en place pour appuyer les employeurs et les travailleurs.

Selon l'évolution du contexte et les besoins particuliers du marché du travail, le gouvernement pourra intensifier ou diversifier ses interventions.

L'effort engagé par le gouvernement aura pour conséquence d'augmenter la part des emplois bien rémunérés et de les combler, de réduire le nombre de personnes sans emploi, et ainsi d'augmenter le niveau de richesse réelle par habitant, tout en contribuant au développement économique régional.





AXE 1 – DES MESURES GLOBALES CONCERNANT SIMULTANÉMENT PLUSIEURS SECTEURS

Avec l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement déploie des mesures concernant simultanément plusieurs secteurs. Ces mesures visent

- la réussite en formation collégiale et universitaire grâce à de nouvelles bourses incitatives;
- la formation et la requalification des personnes sans emploi et des travailleurs;
- le retour à l'emploi des retraités de certains services publics essentiels;
- le recours à une immigration ciblée.

1. SOUTENIR LA RÉUSSITE EN FORMATION COLLÉGIALE ET UNIVERSITAIRE PAR DE NOUVELLES BOURSES INCITATIVES

Investir dans la formation constitue une façon durable de répondre à la rareté de main-d'œuvre.

UN NOUVEAU PROGRAMME DE BOURSES INCITATIVES

Le gouvernement investit massivement dans l'avenir en créant un nouveau programme de bourses incitatives. Elles visent à soutenir la persévérance et la réussite des étudiants dans le cadre d'études collégiales ou universitaires menant à certaines professions de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des services de garde éducatifs à l'enfance, des technologies de l'information et du génie.

1 500 \$ PAR SESSION D'ÉTUDES COLLÉGIALES, 2 500 \$ PAR SESSION D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Les étudiants concernés recevront des montants significatifs tout au long de leur parcours, c'est-à-dire

- soit une bourse de 1 500 \$ par session à temps plein réussie au collégial, soit une bourse totale maximale de 9 000 \$ pour un programme de trois ans;
- soit une bourse de 2 500 \$ par session à temps plein réussie à l'université, soit une bourse totale maximale de 15 000 \$ pour un programme de trois ans et de 20 000 \$ pour un programme de quatre ans.

UN PROGRAMME AMBITIEUX ET GÉNÉREUX

En mettant en place ce programme de bourses ambitieux et généreux, le gouvernement vise six objectifs :

- valoriser les formations menant aux professions priorisées;
- accroître les inscriptions à temps plein dans les programmes d'études visés;
- favoriser une réalisation du parcours scolaire dans les délais prévus;
- récompenser la persévérance des étudiants concernés;
- augmenter la diplomation en favorisant la réussite d'un plus grand nombre d'étudiants;
- contribuer ainsi à répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

Grâce à ce soutien financier important assuré tout au long de leurs études, les étudiants seront encouragés à étudier dans les domaines ciblés et à le faire à temps plein afin d'obtenir leur diplôme dans le délai prévu.

Le Programme de bourses incitatives s'appliquera en plus du Programme de prêts et bourses de l'aide financière aux études. Son application sera arrimée avec d'autres bourses déjà existantes. Tous les étudiants québécois des programmes retenus seront admissibles au programme de bourses, qu'ils soient au début, au milieu ou à la fin de leurs études collégiales ou universitaires, et cela, dès la session d'automne 2022.

UN PROGRAMME COORDONNÉ AVEC LE PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Programme de bourses incitatives ainsi que les différentes mesures concernant l'enseignement supérieur annoncées dans l'**Opération main-d'œuvre** seront déployés en coordination avec le [Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur](#), rendu public par le gouvernement en septembre 2021.

LE PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un plan d'action doté de 450 millions de dollars

Le [Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur](#) a été rendu public par le gouvernement le 2 septembre 2021. Ce plan d'action couvre la période 2021-2026. Il est doté de 450 millions de dollars de ressources budgétaires.

Ce plan d'action vise à soutenir les réseaux de l'enseignement collégial et universitaire dans la mise en œuvre de mesures visant l'accessibilité à cet enseignement, la persévérance des étudiants dans leurs études, l'obtention de leur diplôme et leur insertion professionnelle.

Les mesures du plan d'action agiront en complémentarité avec les mesures annoncées dans l'**Opération main-d'œuvre** et permettront de les enrichir.

2. FORMER ET REQUALIFIER DES PERSONNES SANS EMPLOI ET DES TRAVAILLEURS

Malgré le taux d'emploi élevé observé au Québec, certains Québécois rencontrent toujours des obstacles pour intégrer le marché du travail.

Le plus souvent, la clef de l'intégration sur le marché du travail, d'un retour à l'emploi ou d'une requalification professionnelle réside dans la formation, qui favorise le développement des compétences. Les personnes sans emploi ou qui souhaitent se requalifier ont besoin d'une formation leur permettant d'intégrer le marché du travail ou d'y retourner.

Dans le cadre de l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement améliore l'accompagnement de ces personnes dans leur processus de formation en bonifiant le soutien du revenu accordé pour la formation et en augmentant le nombre de personnes ayant accès à un parcours de formation à l'université.

2.1 LA BONIFICATION TEMPORAIRE DU SOUTIEN DU REVENU ACCORDÉ POUR LA FORMATION

Le gouvernement bonifie temporairement le soutien du revenu accordé aux personnes sans emploi, à la condition qu'elles suivent une formation. Cette formation doit les mener à l'exercice d'un métier ou d'une profession, ou leur permettre de développer des compétences générales conduisant finalement à un métier ou à une profession.

La bonification accordée encouragera davantage de personnes à suivre une formation.

UNE ALLOCATION D'AIDE À L'EMPLOI MAJORÉE À 475 \$ PAR SEMAINE

L'augmentation temporaire du soutien du revenu sera accordée aux personnes sans emploi participant à des formations à temps plein, dont celles menant à l'une des professions ciblées par l'**Opération main-d'œuvre**. Cette bonification temporaire sera en vigueur pour trois ans.

Pendant la durée de la formation, une allocation équivalente au salaire minimum, soit environ 475 \$ par semaine, sera accordée aux personnes participant à ces formations.

2.2 LE SOUTIEN À UN PARCOURS DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ

Dans les secteurs prioritaires, que ce soit dans les services publics essentiels ou les domaines stratégiques pour l'économie, plusieurs professions exigent des études de niveau universitaire.

L'évolution rapide des technologies oblige également plusieurs travailleurs à améliorer leurs compétences grâce à de la formation continue de niveau universitaire. Le gouvernement est toutefois peu présent dans le soutien accordé aux travailleurs pour suivre une formation exigeant ce niveau d'études.

Le gouvernement permettra à plus de travailleurs et de personnes sans emploi d'obtenir un soutien pendant un parcours de formation à l'université et à plus de travailleurs de bénéficier de mesures et de services d'emplois offerts par Services Québec.

Le gouvernement investit ainsi pour soutenir le développement de compétences de niveau universitaire, qu'il s'agisse de personnes sans emploi ou de travailleurs participant à des formations qualifiantes de niveau universitaire à temps plein ou à temps partiel, ou de travailleurs qui voudraient enrichir leurs compétences par de la formation continue.

Cette stratégie permettra d'améliorer de manière globale le niveau de compétences des travailleurs et d'accroître ainsi la productivité du Québec.

3. MISER SUR LE RETOUR À L'EMPLOI DES RETRAITÉS DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS ESSENTIELS

Dans les services publics essentiels, les retraités représentent un important bassin de travailleurs potentiels. Ils disposent d'une expérience et d'un savoir-faire précieux. Leur retour en emploi contribue grandement aux efforts engagés pour répondre aux besoins actuels de main-d'œuvre.

Le gouvernement incitera encore davantage les retraités qui le souhaitent à retourner à l'emploi dans certains services publics essentiels.

UNE NOUVELLE PRIME SALARIALE TEMPORAIRE POUR LES RETRAITÉS DE CERTAINS SERVICES PUBLICS ESSENTIELS

Lorsqu'ils reviennent sur le marché du travail, les retraités des services publics essentiels visés par l'**Opération main-d'œuvre** reçoivent à la fois le salaire lié à leur nouvel emploi et leur rente de retraite.

Cette rente a été financée tout au long de leur carrière à parts égales par les employés et par l'employeur. Il s'agit, en quelque sorte, d'un salaire différé, visant à assurer une sécurité financière pendant la retraite. La rente leur appartient donc de plein droit, et les retraités doivent pouvoir en bénéficier, même s'ils décident de revenir travailler. Ce cumul de la rente et du salaire constitue d'ailleurs la norme dans plusieurs régimes de retraite des secteurs public et privé.

Cependant, les retraités revenant travailler ne peuvent pas recommencer à cotiser à leur régime de retraite. Par le fait même, ils ne peuvent plus accumuler de nouveaux droits ni bénéficier de la contribution financière de l'employeur à leur régime. Cette contribution fait pourtant partie intégrante de la rémunération globale des employés.

LA MESURE

Afin de compenser cet écart, le gouvernement mettra en place une nouvelle prime salariale temporaire pour les retraités de certains services publics essentiels, dont le montant sera similaire à la contribution de l'employeur au régime de retraite.

Cette prime s'appliquera,

- dans le secteur de la santé et des services sociaux, au personnel infirmier³, aux préposés aux bénéficiaires, aux psychologues, aux travailleurs sociaux et aux agents de relations humaines;
- dans le secteur de l'éducation, aux enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire, aux techniciens en éducation spécialisée et aux techniciens en service de garde en milieu scolaire;
- dans le secteur des services de garde éducatifs à l'enfance, aux éducatrices de la petite enfance.

La prime sera offerte jusqu'au 31 mars 2023⁴.

3. Le personnel infirmier comprend les infirmières, les infirmières auxiliaires, les infirmières cliniciennes, les infirmières praticiennes et les inhalothérapeutes.

4. Afin d'être admissible à la prime, l'employé devra avoir signé une entente de retraite avant le 25 novembre 2021.

4. RECOURIR À UNE IMMIGRATION CIBLÉE

Le recours à une immigration ciblée est l'un des leviers d'action privilégiés par le gouvernement pour contribuer à répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs visés par l'**Opération main-d'œuvre**.

Le gouvernement ciblera à l'étranger les personnes dont le profil permet de répondre aux besoins des services publics essentiels et à ceux de certains domaines stratégiques pour l'économie, et facilitera les démarches à effectuer pour s'installer au Québec. Le gouvernement souhaite ainsi maximiser l'apport de l'immigration.

4.1 LA SÉLECTION À L'ÉTRANGER DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS

Le gouvernement prévoit fournir des efforts additionnels pour sélectionner à l'étranger des travailleurs qualifiés dans les professions ciblées et pour faciliter l'intégration de ces travailleurs dans la société québécoise, là où se trouvent les emplois.

LA DEMANDE DE SÉLECTION PERMANENTE

Dans les professions visées par l'**Opération main-d'œuvre**, les personnes ayant déclaré leur intérêt à s'établir au Québec seront invitées à présenter une demande de sélection permanente. La banque de déclarations d'intérêt contient plusieurs personnes qui détiennent des profils leur permettant d'occuper des postes permanents dans les professions visées.

Des invitations seront transmises aux personnes figurant dans la banque de déclarations d'intérêt dont la profession correspond aux professions priorisées, et ce, en vue d'atteindre les objectifs visés par l'**Opération main-d'œuvre**. Ces personnes pourront, par la suite, présenter une demande dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés.

LE PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Dans ces mêmes professions, la mise en œuvre d'une nouvelle voie au Programme de mobilité internationale (le PMI+), effectuée en collaboration avec le gouvernement fédéral, permettra d'accélérer l'arrivée des travailleurs qualifiés sélectionnés résidant à l'étranger et répondant à des besoins de main-d'œuvre permanents d'employeurs du Québec. La mesure a déjà été annoncée, à la suite de la conclusion d'une entente, en août 2021, entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Dans le cadre de ce programme, les personnes exerçant l'une des professions visées par l'**Opération main-d'œuvre** pourront bénéficier d'un permis de travail exempté de l'étude d'impact sur le marché du travail. La mesure vise autant les personnes déjà sélectionnées résidant à l'étranger et occupant une profession priorisée que celles qui le seront à la suite d'invitations ciblées.

4.2 LE RECRUTEMENT ACCRU DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Le gouvernement soutiendra les employeurs des secteurs visés par l'**Opération main-d'œuvre** ayant des postes à pourvoir en appuyant le recrutement de travailleurs étrangers temporaires.

En collaboration avec ses partenaires non gouvernementaux, le gouvernement axera la programmation de ses missions de recrutement à l'international (ex. : Journées Québec), principalement vers les professions priorisées par l'**Opération main-d'œuvre**. Le gouvernement donnera l'occasion aux entreprises d'effectuer des entretiens d'embauche avec des candidats à l'étranger.

Le gouvernement accentuera ses efforts d'arrimage entre les travailleurs étrangers temporaires et les entreprises par l'entremise de son [Portail Employeur](#).



AXE 2 – DES MESURES SPÉCIFIQUES À CERTAINS SERVICES PUBLICS ESSENTIELS

Le deuxième axe de l'**Opération main-d'œuvre** est consacré aux mesures visant à assurer la disponibilité de travailleurs qualifiés dans certains services publics essentiels pour la population. La rareté de main-d'œuvre compromet directement l'offre de certains services publics essentiels pour la population.

DES ACTIONS CIBLÉES DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, L'ÉDUCATION ET LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Avec l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement agit de façon ciblée sur certaines professions des secteurs

- de la santé et des services sociaux;
- de l'éducation;
- des services de garde éducatifs à l'enfance.

60 000 TRAVAILLEURS EN RENFORT D'ICI CINQ ANS

Avec l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement vise à attirer, à former et à requalifier 60 000 travailleurs d'ici cinq ans, dans les professions ciblées, soit

- 27 000 travailleurs dans la santé et les services sociaux;
- 8 000 travailleurs dans l'éducation;
- 25 000 travailleurs dans les services de garde éducatifs à l'enfance, soit 18 000 travailleurs recrutés et 7 000 travailleurs en poste à qualifier.

1. LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

La rareté de main-d'œuvre dans le secteur de la santé et des services sociaux constitue un enjeu majeur, pouvant avoir des conséquences importantes sur l'offre et sur la qualité des services offerts à la population.

UNE PRIORITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

La rareté de main-d'œuvre était déjà une réalité avant la pandémie de COVID-19. La crise sanitaire l'a augmentée, rendant ses répercussions encore plus préoccupantes pour l'ensemble de la population. Répondre à ce manque de main-d'œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux constitue donc une priorité pour le gouvernement.

Il faut répondre à la rareté de main-d'œuvre non seulement pour maintenir les services offerts, mais également pour résorber les retards accumulés en raison de la pandémie et couvrir les nouveaux besoins.

Aussi, le gouvernement a ouvert de grands chantiers, tels que les maisons des aînés, l'augmentation des services à domicile, la réforme de la protection de la jeunesse et la mise en œuvre d'un plan d'action en santé mentale. Tous ces chantiers, qui répondent à d'importants besoins, contribuent à augmenter la demande de main-d'œuvre.

27 000 TRAVAILLEURS DANS LES PROFESSIONS CIBLÉES

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, le Québec a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, engagée et mobilisée. Le gouvernement a déterminé deux ensembles de professions pour lesquelles une action pressante s'impose.

Il s'agit

- du personnel infirmier (infirmières, infirmières cliniciennes, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes) et des préposés aux bénéficiaires (y compris les auxiliaires de santé et de services sociaux);
- des professions liées à la santé mentale et à la protection de la jeunesse (travailleurs sociaux, agents de relations humaines et psychologues).

Le gouvernement a pour objectif d'attirer, de former et de requalifier 27 000 travailleurs dans ces deux ensembles de professions.

1.1 LE PERSONNEL INFIRMIER ET LES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, l'**Opération main-d'œuvre** cible en premier lieu le personnel infirmier et les préposés aux bénéficiaires.

UN RÔLE ESSENTIEL DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

LES INFIRMIÈRES

Les infirmières sont présentes dans plusieurs des fonctions névralgiques du réseau de la santé et des services sociaux. La demande de soins infirmiers, déjà très élevée avant la pandémie, n'a fait qu'augmenter avec la crise sanitaire, ce qui entraîne une pression supplémentaire sur le personnel.

En fait, l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux vit une rareté de main-d'œuvre majeure, pour ce qui est du personnel infirmier. Les phénomènes observés depuis de nombreuses années concernant le temps supplémentaire et l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante en sont des illustrations marquantes.

LES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES

Les préposés aux bénéficiaires occupent également une place essentielle dans le réseau. Ils jouent un rôle important dans l'équipe multidisciplinaire de soins, particulièrement pour les personnes âgées et pour les patients ayant des besoins continus d'assistance.

La demande de préposés aux bénéficiaires ne cesse de croître, en raison du vieillissement de la population et de la prévalence des maladies chroniques. Le nombre de ressources nécessaires pour y répondre doit être réévalué.

Pour le gouvernement, il est prioritaire de répondre à ces besoins, afin d'offrir à la population les soins et les services requis.

UN ENSEMBLE DE MESURES

Afin de répondre au manque de personnel infirmier et de préposés aux bénéficiaires, le gouvernement agit de plusieurs façons. L'**Opération main-d'œuvre** comprend la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, y compris celles s'appliquant à plusieurs secteurs et abordées précédemment.

Les autres mesures principales visant le personnel infirmier et les préposés aux bénéficiaires sont présentées ci-après.

LIBÉRER LE PERSONNEL INFIRMIER DU TRAVAIL ADMINISTRATIF EN RECRUTANT DES AGENTS ADMINISTRATIFS DANS LES SERVICES CLINIQUES

Le gouvernement élargira le bassin d'agents administratifs dans les services cliniques, afin de libérer du temps aux cliniciens, dont les infirmières. À cette fin, le gouvernement a élaboré une attestation d'études professionnelles de 240 heures.

Afin de soutenir les personnes durant leur formation, un programme de bourses d'un montant de 4 000 \$ sera offert par candidat. L'objectif est de former et d'embaucher 3 000 agents administratifs en 2022. Ces agents administratifs devraient soulager les équipes, notamment dans les urgences, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et le soutien à domicile. Ainsi, le personnel infirmier en poste passera plus de temps auprès des patients grâce à une diminution du temps consacré aux questions administratives.

FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION UNIVERSITAIRE VERS LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE CLINICIENNE

Le gouvernement soutiendra les universités qui procéderont à une reconfiguration de leur offre de formation en sciences infirmières, dans l'intention d'organiser les programmes de manière optimale.

De plus, les universités pourront

- réorganiser la formation en raison de l'évolution d'un contexte ou de l'émergence d'une situation particulière;
- développer de façon concertée des activités de formation et de supervision des stages à distance;
- développer de nouvelles formations courtes répondant à des besoins prioritaires.

FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION DANS LES COLLÈGES POUR LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE

Le gouvernement veillera à ce que soit développée une attestation d'études collégiales permettant aux infirmières auxiliaires d'accéder rapidement à la profession d'infirmière. Des sommes seront disponibles pour qu'un cégep élabore la formation et l'adapte afin de l'offrir à distance. Le cégep ayant élaboré la formation aura le mandat de transférer le savoir-faire vers les autres établissements offrant le programme.

Les établissements pourront assurer un suivi pédagogique accru des infirmières formées à l'extérieur du Québec devant suivre une formation d'appoint pour obtenir le droit d'exercer au Québec. Les budgets de formation continue des collèges seront augmentés afin d'assurer l'accès à la formation d'infirmière.

PERMETTRE LA GRATUITÉ SCOLAIRE POUR LA FORMATION À TEMPS PARTIEL DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ET DES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES

Certaines personnes ont des contraintes les empêchant de suivre une formation à temps plein. L'accès à la formation gratuite à temps partiel leur donnerait la possibilité de se requalifier ou de poursuivre leur formation ainsi que d'assurer meilleure conciliation entre le travail, les études et la famille.

Le gouvernement permettra donc aux personnes inscrites dans le programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers et dans le programme d'études Assistance à la personne en établissement et à domicile, de suivre la formation à temps partiel tout en bénéficiant de la gratuité scolaire.

La formation pourra être suivie à raison de 9 à 14 heures par semaine. En deçà de 15 heures, et selon les règles actuelles, la personne devait normalement en défrayer les coûts.

UN SOUTIEN CIBLÉ AU DÉMARRAGE DE PETITES COHORTES POUR LA FORMATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ET DES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES

Le gouvernement annonce la bonification du soutien ciblé apporté au démarrage de petites cohortes.

Il importe de répondre à l'ensemble des besoins de formation, même lorsqu'ils sont limités. Dans certaines régions, les besoins pour les professions d'infirmière auxiliaire et de préposé aux bénéficiaires demeurent non comblés en raison d'un nombre trop faible d'inscriptions pour permettre le démarrage de cohortes.

La bonification de cette mesure permettra de maintenir une offre de formation professionnelle dans toutes les régions du Québec.

ACCÉLÉRER LA FORMATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ET ACCORDER DES BOURSES POUVANT ALLER JUSQU'À 20 000 \$ AFIN DE FAVORISER UNE MEILLEURE ATTRACTION ET UNE MEILLEURE RÉTENTION DU PERSONNEL

La mesure vise la mise en œuvre d'une formation accélérée issue du programme d'études professionnelles Santé, assistance et soins infirmiers offert par les centres de formation professionnelle. La formation accélérée durera 14 mois au lieu de 22 mois.

Cette formation accélérée permettra d'attirer des personnes qui offriront des soins directs aux patients dans le réseau de la santé. Le fait que la formation soit accélérée favorisera l'arrivée rapide en poste de personnes diplômées détenant les compétences requises.

Le gouvernement met en place une bourse de 20 000 \$ par personne pour les soutenir durant leur formation.

L'objectif est de former 2 000 infirmières auxiliaires et de les intégrer dans les établissements de santé et de services sociaux dès le mois de mars 2023.

FAIRE DÉMARRER UNE COHORTE DE FORMATION DANS LE PROGRAMME D'ÉTUDES SOUTIEN AUX SOINS D'ASSISTANCE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ EN 2023-2024

En mai 2020, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un programme de formation inédit, menant à l'obtention accélérée d'une attestation d'études professionnelles en soutien aux soins d'assistance en établissement de santé.

Cela a permis de former dans de courts délais des milliers de personnes qui sont devenues préposées aux bénéficiaires. Cette mesure constitue un geste concret pour attirer un grand nombre de personnes qui répondront au besoin de main-d'œuvre du réseau de la santé et des services sociaux.

En 2023-2024, une nouvelle cohorte de candidats suivra ce programme dans toutes les régions du Québec. Cette cohorte permettra l'embauche de 2 000 préposés aux bénéficiaires additionnels en 2023-2024. Un programme de bourses d'un montant de 9 210 \$ par candidat sera offert pour soutenir les personnes durant leur formation.

UN EFFORT PARTICULIER POUR ATTIRER DES INFIRMIÈRES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Le gouvernement met en place de nouvelles initiatives afin d'accroître le recrutement dans les pays francophones.

Les candidates recrutées séjourneront d'abord au Québec à titre d'étudiantes. Le Québec leur offrira de l'accompagnement et une formation d'appoint prescrite par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les candidates obtiendront ainsi l'autorisation d'exercer leur profession d'infirmière.

L'objectif est de recruter 1 000 infirmières diplômées à l'étranger et de leur offrir un soutien et un accompagnement dans le processus de reconnaissance de leurs compétences afin qu'elles puissent intégrer progressivement leur profession dans les différentes régions du Québec à compter de 2023-2024 et jusqu'en 2025.

Pendant leurs études, les étudiantes pourront exercer à temps partiel la profession de préposée aux bénéficiaires, ce qui favorisera une intégration progressive dans le milieu de la santé québécois.

1.2 LES PROFESSIONS LIÉES À LA SANTÉ MENTALE ET À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, l'**Opération main-d'œuvre** cible un deuxième ensemble de professions, soit celle liées à la santé mentale et à la protection de la jeunesse (les travailleurs sociaux et les agents de relations humaines, qui regroupent notamment les criminologues, les psychoéducateurs, les sexologues ainsi que les psychologues).

LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale constitue une priorité gouvernementale.

Environ 20 % des Québécois souffriront d'un trouble mental⁵ au cours de leur vie. Les troubles anxieux et les troubles dépressifs, soit les troubles les plus fréquents, représentent près de 65 % des troubles mentaux au Québec, autant chez l'enfant que chez l'adulte⁶. Plusieurs facteurs de risque liés au mal-être ou pouvant contribuer à la détérioration de la santé mentale ont augmenté en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures de distanciation.

À ce jour, dans le cadre du programme québécois pour les troubles mentaux, près de 20 000 usagers sont en attente de services. De ce bassin, environ 10 % auront besoin plus particulièrement de services de psychothérapie.

Des sommes importantes ont été consacrées, au cours des dernières années, au soutien de la santé mentale de la population. De plus, un plan d'action interministériel en santé mentale est en cours d'élaboration. Avec l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement investit des sommes additionnelles pour assurer la présence de ressources professionnelles qualifiées dans le réseau.

5. M. LAPALME et autres, *Accès équitable aux services de psychothérapie au Québec : État des connaissances*, Québec, Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), 2017, 97 p.

6. M. LAPALME et autres, *op. cit.*

LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

La protection de la jeunesse constitue également une priorité pour le gouvernement.

Au cours des dernières années, le nombre de signalements effectués auprès de la Direction de la protection de la jeunesse a considérablement augmenté. On observe en particulier une croissance des appels d'urgence. La pandémie a ajouté une pression supplémentaire en raison de l'isolement et de l'insécurité financière difficilement vécus par les familles.

Ces phénomènes créent énormément de pression pour les personnes dédiées à la protection de la jeunesse. La Direction de la protection de la jeunesse peine à répondre adéquatement aux demandes qui lui sont adressées dans les différentes régions du Québec.

Les travaux de la [Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse](#), présidée par M^{me} Laurent, ont mis en lumière les difficultés vécues par les services de protection de la jeunesse. La Commission a formulé plusieurs recommandations et le gouvernement est en action pour y donner suite.

UN MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Dans le secteur de la protection de la jeunesse, comme dans celui de la santé mentale, le manque de main-d'œuvre qualifiée affecte l'offre de services et les délais d'attente.

Avec l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement agit de façon prioritaire dans ces deux secteurs pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et renforcer les équipes de professionnels déjà présentes. L'**Opération main-d'œuvre** annonce la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, y compris celles s'appliquant à plusieurs secteurs et abordées précédemment.

Les autres mesures principales visant la santé mentale et la protection de la jeunesse sont présentées ci-après.

FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION UNIVERSITAIRE POUR LES PROFESSIONS LIÉES À LA SANTÉ MENTALE ET À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Comme cela a été indiqué précédemment pour le personnel infirmier, le gouvernement soutiendra les universités procédant à une reconfiguration de leur offre de formation pour les professions liées à la santé mentale et à la protection de la jeunesse, et ce, dans l'intention d'organiser les programmes de manière optimale.

SOUTENIR LES ÉQUIPES DE SANTÉ MENTALE ET DE PROTECTION DE LA JEUNESSE EN EMBAUCHANT DES BACHELIERS DANS DES DISCIPLINES DE RELATIONS HUMAINES

Le gouvernement renforcera les équipes de santé mentale et de protection de la jeunesse en embauchant des bacheliers non admissibles à un ordre professionnel dans des disciplines de santé mentale et de relations humaines, tels que les bacheliers en psychologie et en psychoéducation.

Ce bassin de main-d'œuvre est actuellement sous-utilisé. Les bacheliers concernés pourront être intégrés dans les équipes de soins et de services et répondre ainsi aux besoins de soins et de services à la population, en complémentarité des tâches réservées aux membres d'ordres professionnels.

ATTIRER ET SOUTENIR LES ÉTUDIANTS EN OFFRANT DES BOURSES POUVANT ATTEINDRE 45 000 \$ AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE PSYCHOTHÉRAPEUTES

Le gouvernement mobilise des ressources pour former davantage de psychothérapeutes.

Tout professionnel qui n'est ni médecin ni psychologue mais qui veut pratiquer la psychothérapie doit suivre une formation initiale complémentaire de niveau universitaire et détenir un permis d'exercice de l'ordre des psychologues du Québec. Avec cette mesure, le gouvernement assumera les frais relatifs à l'analyse d'éligibilité au permis d'exercice de psychothérapeute et mettra en place un programme de bourses pour la formation en psychothérapie.

Vingt bourses seront proposées dès 2021-2022 et, d'ici 2024-2025, un total de 350 bourses sera offert

- aux finissants au doctorat en psychologie clinique, à la maîtrise en sexologie clinique et à la maîtrise en thérapie conjugale et familiale;
- aux diplômés de deuxième cycle dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines pour la formation complémentaire en psychothérapie.

LIBÉRER LES PROFESSIONNELS DES SECTEURS DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DU TRAVAIL ADMINISTRATIF

Comme cela a été indiqué précédemment à propos du personnel infirmier, le gouvernement élargira le bassin d'agents administratifs en services cliniques afin de libérer du temps pour les cliniciens. Les 3 000 agents administratifs qui seront embauchés en 2022 pourront contribuer à faciliter la tâche des professionnels œuvrant en santé mentale et en protection de la jeunesse.

D'AUTRES MESURES CONCERNANT LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Les mesures annoncées dans le cadre de l'**Opération main-d'œuvre** s'ajoutent aux différentes actions concernant la main-d'œuvre dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Les [mesures exceptionnelles pour l'attraction et la rétention du personnel](#) de septembre 2021

Le 23 septembre dernier, devant l'urgence de la situation, le gouvernement a annoncé une série de mesures visant à améliorer les conditions d'exercice du personnel de la catégorie 1 exerçant actuellement dans le réseau, soit le personnel infirmier, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes, et à attirer de nouvelles ressources dans le réseau public de santé et de services sociaux.

L'objectif est d'attirer et de retenir le personnel en diminuant rapidement la pression sur les équipes de travail et en rééquilibrant la charge de travail du personnel pour les secteurs et les quarts de travail plus critiques, notamment dans les régions où le manque de main-d'œuvre est le plus marqué. Afin de répondre aux besoins les plus critiques, plusieurs incitatifs financiers significatifs sont offerts aux infirmières, aux infirmières auxiliaires, aux inhalothérapeutes et aux perfusionnistes.

Les nouvelles conventions collectives

Des modifications aux conditions de travail découleront des plus récentes négociations de conventions collectives. Par exemple, à l'entrée en vigueur des conventions collectives pour les infirmières, le nombre de postes à temps complet sera augmenté, la semaine régulière de travail sera portée à 37,5 heures et des horaires de 12 heures seront déployés dans certains secteurs.

Un programme inédit pour le recrutement accéléré des préposés aux bénéficiaires

En mai 2020, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un programme de formation inédit, menant à l'obtention accélérée d'une attestation d'études professionnelles en soutien aux soins d'assistance en établissement de santé. Ce nouveau programme, jumelé à une bourse d'études de 9 210 \$, visait à recruter 10 000 préposés aux bénéficiaires et à leur offrir un poste à temps complet. La mesure a largement contribué à atténuer les effets du manque de personnel dans les CHSLD.

L'investissement dans les services en protection de la jeunesse

Afin de contribuer à éliminer les listes d'attente et de consolider les services en protection de la jeunesse, le gouvernement a annoncé, en juillet 2019, un investissement de 47 millions de dollars pour l'embauche de 400 nouvelles ressources, permettant ainsi d'alléger la charge de travail sur le terrain.

Des investissements en santé mentale

Au cours des exercices 2019-2020 et 2020-2021, le gouvernement a annoncé des investissements importants pour améliorer l'accès aux services en santé mentale. Ces investissements ont permis d'ajouter 400 ressources additionnelles dans le réseau de la santé et des services sociaux, en vue de répondre aux besoins de la population.

Des chantiers en cours ou à venir

Le gouvernement a d'autres chantiers en cours ou à venir, tels que le décloisonnement de certaines pratiques, la réorganisation du travail, le déploiement des infirmières praticiennes spécialisées, ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale de rétention.

2. L'ÉDUCATION

L'éducation est le deuxième service public essentiel où le gouvernement entame une série d'actions ciblées, afin de répondre à la rareté de main-d'œuvre.

UNE DES GRANDES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a fait de l'avenir des enfants québécois son ambition première afin de leur donner toutes les chances d'aller au bout de leur potentiel.

Le gouvernement a bonifié puis stabilisé le budget de l'éducation. Des sommes substantielles ont été mobilisées pour ajouter des ressources et pour améliorer les services offerts aux élèves, notamment ceux en difficulté. Les classes de maternelle 4 ans sont en plein déploiement, avec un objectif de 2 600 classes, tout comme l'ajout de nouvelles classes spéciales au préscolaire, au primaire et au secondaire, offrant des ratios élèves-enseignant plus bas et un soutien adapté pour les élèves doués ou pour les élèves en difficulté.

UN MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE POUR CERTAINS CORPS D'EMPLOI

La bonification des services en éducation, les nouveaux projets déployés par le gouvernement et les besoins croissants des élèves des différents niveaux requièrent davantage de main-d'œuvre, ce qui constitue un défi particulier pour certains corps d'emploi.

Les besoins se font sentir en premier lieu du côté du personnel enseignant, du préscolaire au secondaire, où l'on observait déjà un manque de main-d'œuvre depuis plusieurs années. Ces besoins ont été amplifiés par les nouveaux besoins à combler.

Les services de garde en milieu scolaire représentent une voie de conciliation famille-travail incontournable pour les parents. Il est essentiel de pouvoir compter sur un nombre suffisant d'éducatrices dans ces milieux.

Dans les classes de maternelle 4 ans, les besoins en ressources spécialisées en appui aux enseignants sont également importants.

DE NOUVEAUX MOYENS

Pour relever ces défis, le gouvernement mobilise de nouveaux moyens concernant

- la profession d'enseignant du préscolaire, du primaire et du secondaire;
- la profession d'éducatrice en service de garde en milieu scolaire et les ressources spécialisées en éducation préscolaire.

Le gouvernement a pour objectif d'attirer, de former et de requalifier 8 000 travailleurs au cours des cinq prochaines années dans ce secteur.

2.1 LES ENSEIGNANTS DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

Dans le secteur de l'éducation, l'**Opération main-d'œuvre** cible en premier lieu les enseignants à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Le gouvernement annonce la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, y compris celles s'appliquant à plusieurs secteurs et abordées précédemment.

Parmi les autres mesures, les mesures principales sont les suivantes.

PROCÉDER À L'AFFECTATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE, SOIT DÈS LE MOIS DE JUIN

L'affectation du personnel enseignant avant la rentrée scolaire permettra de confirmer davantage de postes d'enseignants avant le début de la rentrée scolaire. Le devancement des dernières dates d'affectation des enseignants au mois de juin devrait permettre d'atténuer le besoin de main-d'œuvre observé chaque année au mois de septembre. Des ajustements pourront être effectués afin de tenir compte des mouvements de la clientèle durant la période estivale.

Cette mesure devrait permettre de mettre fin à l'instabilité observée pour certaines classes, puisque des élèves pouvaient se retrouver sans enseignant lors de la rentrée scolaire en raison de l'affectation du personnel enseignant à un contrat après le début de la rentrée scolaire. Le personnel en attente de confirmation d'emploi bénéficiera ainsi d'une plus grande prévisibilité.

FORMER DAVANTAGE D'ENSEIGNANTS

Les mesures ci-après permettront d'accroître le nombre d'étudiants et de diplômés en enseignement.

DIVERSIFIER L'ACCÈS À LA PROFESSION D'ENSEIGNANT ET ACCROÎTRE LE NOMBRE DE DIPLÔMÉS EN ENSEIGNEMENT

Le gouvernement poursuivra l'ajout de nouveaux programmes de formation à l'enseignement donnant accès à une autorisation d'enseigner.

Ces ajouts introduiront, entre autres, deux nouveaux programmes pour un total de sept disciplines.

SOUTENIR DES PARCOURS DE FORMATION EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Afin d'accroître l'accessibilité à la qualification enseignante, le gouvernement annonce le financement de ressources professorales, le soutien à la coordination des stages et la reconnaissance des acquis et des compétences.

Par exemple, un étudiant au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire pourra effectuer son stage en région éloignée, grâce à la télésupervision. L'embauche d'une ressource supplémentaire à la coordination des stages permettra également de développer des liens avec des centres de services scolaires.

POURSUIVRE L'INCITATIF FINANCIER POUR FAVORISER LE RETOUR À L'ENSEIGNEMENT DES RETRAITÉS

Actuellement, un enseignant revenant enseigner comme suppléant après avoir pris sa retraite est rémunéré en fonction du taux à l'entrée de l'échelle salariale, sans aucune reconnaissance de son expérience.

Un incitatif financier temporaire a été mis en place dans le contexte de la pandémie, afin de favoriser le retour à l'enseignement du personnel retraité. Ainsi, les enseignants retraités s'étant prévalus de cette mesure sont actuellement rémunérés en fonction de leur expérience.

L'objectif est de poursuivre le versement d'un incitatif permettant de reconnaître l'expérience de ces enseignants lorsqu'ils effectuent un retour à l'emploi en tant que suppléants.

2.2 LES ÉDUCATRICES EN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE ET LES RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Le deuxième ensemble de professions du secteur de l'éducation ciblées par l'**Opération main-d'œuvre** regroupe la profession d'éducatrice en service de garde en milieu scolaire et les ressources spécialisées en éducation préscolaire.

Le gouvernement annonce la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, y compris celles s'appliquant à plusieurs secteurs et abordées précédemment. Parmi les autres mesures, les mesures principales sont les suivantes.

DES MODES DE FORMATION PLUS ADAPTÉS POUR LES ÉDUCATRICES EN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Toute une série d'efforts est engagée pour offrir des modes de formation plus adaptés aux personnes susceptibles d'être intéressées par cette profession.

Afin de qualifier davantage de personnes dans la profession d'éducatrice en service de garde en milieu scolaire, le gouvernement annonce les initiatives suivantes :

- le renforcement de l'utilisation des modes de formation en ligne pour permettre aux éducatrices de suivre la formation à distance tout en occupant un emploi;
- le démarrage de cohortes en permettant à tous les organismes scolaires de disposer des fonds suffisants pour offrir le programme d'études professionnelles visé;
- l'augmentation de l'offre de services en francisation pour les immigrants se destinant à la profession;
- le soutien accru au développement de l'apprentissage en milieu de travail;
- la promotion de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans ce métier. Ce processus permet de reconnaître officiellement des apprentissages réalisés dans un contexte autre que scolaire, et de réduire ainsi la durée de la formation requise.

L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX FORMATIONS COURTES POUR DES RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Le gouvernement veillera à ce que soit développée une attestation d'études collégiales pour former des ressources spécialisées permettant de soutenir les enseignants dans les classes de maternelle 4 ans. Cette attestation sera liée au diplôme d'études collégiales en éducation spécialisée. Elle pourra être plus courte que les attestations d'études collégiales existant actuellement en se concentrant sur le développement de l'enfant de 0 à 5 ans.

L'objectif de cette mesure est de permettre à des personnes qui en manifestent l'intérêt de pouvoir rapidement agir comme ressources spécialisées en appui aux enseignants dans les classes de maternelle 4 ans.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Dans le cadre des dernières négociations avec les syndicats du milieu de l'enseignement, il a été convenu d'augmenter de façon importante le salaire à l'entrée des enseignants, tout comme le salaire des enseignants d'expérience, afin de rendre attractive cette profession et de la valoriser.

L'augmentation des salaires

Pour ce qui est des salaires, les ententes nationales prévoient

- une augmentation du salaire à l'entrée de la profession passant de 46 115 \$ à 53 541 \$ au terme de la convention collective (16 %). De plus, le salaire d'entrée sera porté rétroactivement à 50 898 \$ dès 2019-2020;
- une augmentation de 11,4 % du salaire au dernier échelon entre 2018-2019 et 2022-2023. Le salaire maximum de l'échelle salariale passera de 82 585 \$ (2018-2019) à 92 027 \$.

De meilleures conditions de travail

Les ententes nationales prévoient également une amélioration des conditions de travail et une optimisation de l'organisation du travail.

Ont ainsi été mises en place

- des mesures accordant davantage d'autonomie et de souplesse au personnel enseignant au niveau de l'aménagement du temps de travail;
- des mesures pour favoriser la stabilité des équipes-écoles et la diminution de la charge de travail;
- des mesures pour augmenter le soutien offert aux enseignants.

3. LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Dans le secteur des services de garde éducatifs à l'enfance, troisième service public⁷ essentiel ciblé par l'**Opération main-d'œuvre**, des mesures sont prises pour répondre au manque de main-d'œuvre pour le métier d'éducatrice de la petite enfance, qu'il s'agisse des éducatrices qualifiées ou des éducatrices non qualifiées.

AJOUTER 37 000 PLACES SUBVENTIONNÉES D'ICI 2024-2025 : LE GRAND CHANTIER POUR LES FAMILLES

Le gouvernement a lancé, en octobre 2021, le Grand chantier pour les familles⁸, dont l'objectif est de consolider le réseau actuel et d'offrir une place à chaque tout-petit au sein du réseau de services de garde éducatifs à l'enfance. À cette fin, le gouvernement s'est engagé à ajouter 37 000 places subventionnées d'ici 2024-2025.

LE MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE : LE PRINCIPAL DÉFI

Pour atteindre cet objectif ambitieux, il faut relever plusieurs défis, et le manque de main-d'œuvre est probablement le principal d'entre eux.

Dans le secteur des services de garde éducatifs à l'enfance, les problèmes de main-d'œuvre s'expliquent en partie par une baisse de la diplomation en ce qui concerne le diplôme d'études collégiales et l'attestation d'études collégiales. Cette diplomation a diminué respectivement de 13 % et de 16 % entre 2015 et 2020.

UNE OPÉRATION MASSIVE D'EMBAUCHE ET DE QUALIFICATION

La consolidation du réseau actuel et l'atteinte de l'objectif de 37 000 places subventionnées supplémentaires d'ici 2024-2025 supposent donc une opération massive d'embauche et de qualification du personnel requis. Le gouvernement a pour objectif d'assurer l'embauche ou la qualification de 25 000 éducatrices de la petite enfance d'ici cinq ans, dont 18 000 éducatrices recrutées et 7 000 éducatrices en poste à qualifier.

Le gouvernement bonifie les différentes initiatives annoncées au cours des derniers mois et en propose de nouvelles. Le gouvernement annonce la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, y compris celles s'appliquant à plusieurs secteurs et abordées précédemment.

Parmi les autres mesures, les mesures principales sont les suivantes.

7. Dans l'**Opération main-d'œuvre**, le terme de services publics concerne également les services assurés dans le secteur des services de garde éducatifs à l'enfance, puisqu'ils sont encadrés et principalement financés par l'État, même s'il s'agit de services privés. Les services de garde à l'enfance sont assurés par des organismes sans but lucratif, dans le cas des centres de la petite enfance, et majoritairement par des entreprises privées, dans le cas des garderies.

8. [Un plan d'action concret pour que chaque enfant ait enfin accès à une place en service de garde, 21 octobre 2021.](#)

QUALIFIER DES ÉDUCATRICES EN OFFRANT DES FORMATIONS RÉMUNÉRÉES EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

Le volet services de garde éducatifs à l'enfance du Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail a été annoncé en avril 2021. Il est offert depuis l'automne 2021 et permet de soutenir le parcours travail-études. Le gouvernement souhaite poursuivre ce volet du programme et augmenter le nombre de participants.

Le parcours travail-études permet au personnel éducateur non qualifié en poste ou nouvellement embauché dans un service de garde éducatif à l'enfance de suivre une formation rémunérée en alternance travail-études afin d'obtenir une attestation d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance. Le parcours se déroule sur 70 semaines, à raison de trois jours par semaine en milieu d'études et de deux jours par semaine en service de garde éducatif (en moyenne entre 10 et 20 heures).

Une compensation financière est versée aux employeurs pour rémunérer les éducatrices pendant les heures d'études. Le salaire des participants est remboursé jusqu'à concurrence de 15 \$ par heure, pour un total de 15 000 \$.

Les personnes sont à l'emploi d'une entreprise participante dès le début de la formation, ce qui leur permet d'occuper un poste dans un service de garde éducatif à l'enfance en parallèle de leurs études et ainsi de combler les besoins de main-d'œuvre, tout en accumulant de l'expérience pertinente aux fins de leur qualification.

AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉDUCATRICES QUALIFIÉES EN AMÉLIORANT L'ACCÈS À UNE DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Le gouvernement souhaite que les personnes en emploi dans un service de garde éducatif à l'enfance participent davantage à une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences.

La reconnaissance des acquis et des compétences s'adresse aux éducatrices expérimentées souhaitant obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une attestation d'études collégiales.

Un soutien financier sera octroyé aux employeurs dont le personnel éducateur suit la démarche par l'entremise de la mesure de formation de la main-d'œuvre, volet entreprises. La subvention versée à l'employeur permettra à ses éducatrices de préparer leur dossier de candidature, de se préparer aux évaluations et de suivre les formations manquantes, le cas échéant, tout en maintenant le lien d'emploi avec leur employeur.

Le gouvernement soutiendra également les collèges afin qu'ils recourent davantage aux services de reconnaissance des acquis et des compétences pour les éducatrices de la petite enfance expérimentées, mais non qualifiées.

PRÉPARER DES PERSONNES À ACCÉDER AU MÉTIER D'ÉDUCATRICE DE LA PETITE ENFANCE PAR UNE FORMATION D'INITIATION

Le gouvernement veillera à ce que soit développée une formation très courte comprenant des cours de secourisme, sur l'approche éducative et sur la santé et la sécurité des tout-petits.

Cette formation permettra de recruter des personnes et de les préparer à occuper des emplois d'éducatrice non qualifiée. La formation vise notamment à favoriser l'intégration de l'employée et à assurer la qualité des services dans un contexte d'embauches massives.

Comme cela a été vu précédemment dans les mesures concernant plusieurs secteurs, ces personnes pourront bénéficier de la bonification temporaire du soutien du revenu pour la formation, sous la forme d'une allocation de 475 \$ par semaine.

Cette formation initiale pourra s'inscrire dans un cheminement plus long menant à la qualification. La formation sera offerte dans l'ensemble du réseau collégial et prendra la forme d'une certification collégiale.

FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS COURTES AU COLLÉGIAL MENANT À LA PROFESSION D'ÉDUCATRICE DE LA PETITE L'ENFANCE

Le gouvernement veillera à ce que soit développée une offre de formations courtes au collégial, qui permettra de requalifier des personnes pour qu'elles puissent exercer la profession d'éducatrice de la petite enfance.

L'offre de formations collégiales pourra notamment s'adresser à des personnes détenant déjà une formation initiale dans le domaine des techniques humaines (éducation spécialisée, travail social, intervention en loisir, notamment).

Elle pourra également concerner une clientèle détentrice d'un diplôme reconnu par l'autorité compétente des autres provinces et territoires canadiens ou de l'étranger et considéré comme partiellement équivalent au diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance.

LES ACTIONS EN COURS DANS LE RÉSEAU DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Le gouvernement reconnaît la contribution essentielle des éducatrices dans le développement des jeunes enfants et de leur réussite éducative, ainsi que l'urgence d'agir pour améliorer leurs conditions de travail.

L'offre d'une bonification salariale

Une bonification salariale importante leur a ainsi été offerte. L'adoption de mesures temporaires bonifiant les paramètres salariaux¹ et la poursuite des négociations avec les représentants syndicaux permettront de reconnaître l'apport des éducatrices, de susciter l'intérêt à l'égard de l'emploi et de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée suffisante. Ces avancées assureront la qualité des services offerts et répondront aux besoins des familles.

Les mesures présentées en avril 2021

En avril 2021, pour répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée dans les services de garde éducatifs à l'enfance, le gouvernement présentait sept mesures visant à former et à retenir davantage d'éducatrices qualifiées, soit

- la formation rémunérée en alternance travail-études;
- l'octroi de bourses d'études lors de la réussite des premier et deuxième stages du programme *Techniques d'éducation à l'enfance*;
- la valorisation et la promotion du métier d'éducatrice;
- la simplification du processus de qualification avec l'implantation d'un service de certification;
- l'amélioration de l'attractivité du programme d'études collégiales *Techniques d'éducation à l'enfance*;
- l'accélération de la formation par l'implantation de formations offertes de façon intensive;
- l'offre de formation au personnel d'encadrement des services de garde en vue de consolider leurs habiletés à fidéliser le personnel éducateur qualifié.

(1) [Québec annonce une bonification salariale pour les éducatrices et éducateurs en centres de la petite enfance, 14 octobre 2021.](#)



AXE 3 – DES MESURES SPÉCIFIQUES À CERTAINS DOMAINES STRATÉGIQUES POUR L'ÉCONOMIE

L'**Opération main-d'œuvre** comprend un troisième axe, consacré à certains domaines stratégiques pour la croissance de l'économie, pour lesquels il importe d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Il faut prioritairement répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans ces domaines afin d'assurer le développement du Québec et de l'ensemble de ses régions. La croissance de ces domaines prioritaires permettra en même temps à un plus grand nombre de Québécois d'occuper des emplois bien rémunérés dans des activités où les perspectives de croissance sont particulièrement intéressantes.

TROIS DOMAINES CIBLÉS

Le gouvernement a ciblé trois domaines où son action se déploie en priorité, soit

- les technologies de l'information;
- le génie;
- la construction.

Dans ces trois domaines, le gouvernement bonifie les initiatives déjà engagées au cours des derniers mois et en ajoute de nouvelles.

ATTIRER, FORMER ET REQUALIFIER 110 000 TRAVAILLEURS D'ICI CINQ ANS

D'ici cinq ans, le gouvernement a pour objectif d'attirer, de former et de requalifier 110 000 travailleurs dans ces trois domaines, soit

- 50 000 travailleurs dans les technologies de l'information;
- 5 000 travailleurs dans le génie;
- 55 000 travailleurs dans la construction.

1. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LE GÉNIE

Parmi les domaines stratégiques pour la croissance de l'économie, l'**Opération main-d'œuvre** cible les domaines des technologies de l'information et du génie.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LA NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE

Depuis plusieurs années, le domaine des technologies de l'information connaît une forte croissance des emplois offerts et le nombre d'emplois vacants y est élevé.

Cette forte pression sur l'emploi dans les technologies de l'information est une conséquence directe de la numérisation de l'économie et de l'implantation rapide de nouvelles technologies de l'information et des communications, phénomènes qui se sont accélérés avec la crise sanitaire, notamment en raison de la généralisation du travail à distance et de la vente en ligne.

DES ACTIVITÉS CONCERNANT LA PLUPART DES ENTREPRISES

Les enjeux de pénurie de main-d'œuvre dans le domaine des technologies de l'information revêtent un caractère particulièrement stratégique.

Le domaine des technologies de l'information est en soi un important secteur de l'économie québécoise. De plus, les technologies de l'information contribuent directement à la croissance et au développement

de la plupart des secteurs de l'activité économique. L'accroissement de la productivité, la numérisation, l'automatisation et l'implantation de technologies innovantes dépendent en bonne partie d'entreprises dynamiques et de travailleurs du domaine des technologies de l'information disponibles et compétents.

Il est donc essentiel, pour la prospérité du Québec, que ce domaine puisse compter sur la main-d'œuvre nécessaire, disposant des compétences requises.

LE GÉNIE, AU CŒUR DE MULTIPLES PROJETS

La forte activité économique exerce une pression importante sur les emplois en génie, ce qui freine la croissance et le développement de plusieurs secteurs.

La forte demande de main-d'œuvre dans le génie provient à la fois du secteur public et du secteur privé. En particulier, l'augmentation des investissements en infrastructures planifiés par l'État et la croissance des investissements privés stimulée par le faible niveau des taux d'intérêt ont entraîné une demande accrue pour les emplois dans le génie.

La croissance observée est une bonne nouvelle. Le Québec est un chef de file dans le domaine du génie. De multiples entreprises ont contribué à jeter les bases de l'économie québécoise moderne, et bon nombre d'entre elles rayonnent sur le plan international. Ces entreprises offrent des emplois demandant un haut niveau de compétence pour des emplois bien rémunérés dans toutes les régions du Québec. Cette croissance doit donc être soutenue et encouragée.

De plus, les emplois liés au génie, tout comme les emplois liés aux technologies de l'information, sont étroitement liés au reste de l'activité économique. Ces emplois sont au cœur de multiples projets, dont des projets d'infrastructure de grande envergure et des projets économiques importants dans plusieurs filières stratégiques d'avenir. Il faut donc s'assurer que les entreprises puissent avoir accès aux travailleurs qualifiés et performants dont elles ont besoin pour poursuivre leurs activités et innover.

L'OBJECTIF

Dans le cadre de l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement a pour objectif d'attirer, de former et de requalifier 50 000 travailleurs d'ici cinq ans dans les technologies de l'information et 5 000 travailleurs dans le secteur du génie.

Les professions plus particulièrement visées sont les professions pour lesquelles on estime que l'offre de main-d'œuvre des années à venir sera insuffisante pour combler les besoins.

LES BOURSES INCITATIVES ET LE RECOURS À UNE IMMIGRATION CIBLÉE

Parmi les mesures globales concernant simultanément plusieurs secteurs présentés dans l'axe 1 de l'**Opération main-d'œuvre**, les bourses incitatives offertes aux étudiants et le recours à l'immigration ciblée auront un effet significatif dans les domaines des technologies de l'information et du génie.

- Le programme de bourses incitatives de 1 500 \$ par session au collégial et de 2 500 \$ par session à l'université offrira un important soutien aux étudiants en technologies de l'information et en génie, au collégial comme à l'université.
- Même si elles contribueront aussi à atteindre les objectifs en génie, les mesures prévues en matière d'immigration ciblée contribueront plus particulièrement à l'atteinte des objectifs dans le domaine des technologies de l'information.

L'**Opération main-d'œuvre** annonce aussi la mise en œuvre d'un ensemble d'autres mesures, dont les principales sont les suivantes.

LE PROGRAMME POUR LA REQUALIFICATION ET L'ACCOMPAGNEMENT EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Dans le cas des technologies de l'information, le gouvernement réinvestit d'importantes ressources et prolonge le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications – le PRATIC.

Le gouvernement a mis en place ce programme à l'été 2021. Il soutient des personnes sans emploi pour qu'elles suivent des formations qualifiantes leur permettant d'entreprendre une carrière dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Les participants bénéficient d'un soutien du revenu de 650 \$ par semaine durant leur formation et obtiennent un montant forfaitaire de 1 950 \$ lorsqu'ils complètent leur formation avec succès.

Lors de sa mise en œuvre, il était prévu que ce programme permette à 2 500 personnes sans emploi de suivre une formation afin d'occuper un emploi en demande dans les technologies de l'information.

Quelques mois après l'entrée en vigueur du programme, on prévoit qu'il dépassera cet objectif. Devant ce succès, le gouvernement a décidé de réinvestir dans ce programme, de prolonger de sa durée de deux ans et d'augmenter la cible de son nombre de participants.

FORMER DAVANTAGE DE TRAVAILLEURS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET EN GÉNIE PAR DE LA FORMATION DE COURTE DURÉE PRIVILÉGIANT LES STAGES

Le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail est un important levier, permettant de recruter plus de travailleurs.

Ce programme s'adresse à des entreprises qui se regroupent pour organiser la formation de leurs employés. Ces regroupements travaillent en étroite collaboration avec les établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation ou le ministère de l'Enseignement supérieur afin de permettre la formation en alternance travail-études de nouveaux employés ne possédant pas les compétences requises.

LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME

Le financement du volet technologies de l'information déjà existant dans le programme sera bonifié et un nouveau volet sera créé pour les professions du génie. De cette manière, de nouveaux travailleurs pourront intégrer rapidement des postes dans des entreprises, tout en se formant selon le mode de l'alternance travail-études.

Les participants pourront occuper un poste dans l'entreprise dès le début de la formation en alternance travail-études.

Les participants se feront rembourser leurs salaires, qu'il s'agisse des heures de formations en classe ou des heures de stage, à un taux maximum de 25 \$/h et de 20 000 \$ pour la durée du projet. Le remboursement du salaire des participants augmentera le niveau d'attractivité pour les individus et les entreprises.

DAVANTAGE D'ÉTUDIANTS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET EN GÉNIE PAR L'ACCROISSEMENT DE LA TAILLE DU CORPS PROFESSORAL

Par ailleurs, le gouvernement souhaite augmenter le nombre d'étudiants en technologies de l'information et en génie en accroissant la taille du corps professoral.

Le gouvernement soutiendra l'embauche de ressources professionnelles et leur perfectionnement pour favoriser un meilleur accompagnement pédagogique des étudiants au long de leur parcours d'études en génie et en technologies de l'information. À terme, le gouvernement vise l'embauche de 500 professeurs dans ces deux domaines.

Ces ressources additionnelles permettront de diplôméer un plus grand nombre d'étudiants dans les programmes visés. Les programmes actuels d'enseignement seront actualisés et de nouveaux programmes seront développés afin de répondre aux besoins des entreprises.

Les ressources additionnelles permettront aux établissements de varier les modes d'enseignement et les stratégies pédagogiques. L'embauche de nouveaux professeurs aura pour effet de diversifier les savoir-faire proposés aux étudiants et donc de contribuer à offrir de nouveaux programmes et de nouveaux cheminements intéressant une nouvelle clientèle.

2. LA CONSTRUCTION

Un autre domaine stratégique pour la croissance de l'économie ciblé par l'**Opération main-d'œuvre** est le secteur de la construction.

L'UN DES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DU QUÉBEC

Le marché de la construction est l'un des principaux secteurs d'activité du Québec. En 2019, le secteur de la construction représentait 6,9 % du PIB⁹. La valeur des investissements totaux en construction atteignait 56,3 milliards de dollars, soit 12,2 % du PIB¹⁰. Toujours en 2019, le secteur de la construction employait 266 600 personnes, soit 6,2 % de l'emploi total¹¹.

Depuis plusieurs années, le domaine de la construction fait face à d'importants problèmes de pénurie de main-d'œuvre, à la fois en raison du dynamisme de la demande et du vieillissement de la main-d'œuvre disponible. Cette situation rend crucial le recrutement de nouvelles ressources.

LE PLAN D'ACTION POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

En mars 2021, le gouvernement a lancé le [Plan d'action pour le secteur de la construction](#). Le Plan est en cours de déploiement depuis le printemps dernier.

Les mesures concernant l'emploi et déterminées dans ce plan d'action ont été classées selon quatre axes, soit

- un accès plus facile aux métiers de la construction;
- une meilleure intégration des travailleurs faisant partie de groupes de personnes sous-représentées dans l'industrie de la construction;
- une formation plus rapide et mieux adaptée;
- la promotion des métiers de la construction et le recrutement de nouveaux travailleurs.

55 000 TRAVAILLEURS D'ICI CINQ ANS

Avec l'**Opération main-d'œuvre**, le gouvernement confirme la poursuite des mesures inscrites dans le Plan d'action pour le secteur de la construction et les complète par l'application au secteur de la construction de la mesure présentée précédemment, la bonification temporaire du soutien du revenu accordé aux personnes sans emploi suivant une formation, sous la forme d'une allocation de 475 \$ par semaine.

En tenant compte des mesures déjà engagées au cours des derniers mois, le gouvernement a pour objectif d'attirer, de former et de requalifier 55 000 travailleurs dans les métiers de la construction d'ici cinq ans, et cela, en collaboration avec la Commission de la construction du Québec.

9. Selon l'approche aux prix de base par industrie (en termes nominaux).

10. Selon l'approche des dépenses (en termes nominaux).

11. Selon l'Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada. Il s'agit de l'ensemble des emplois du secteur de la construction, soit les emplois salariés et les travailleurs autonomes.

